

		<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			
		<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL</b>			
		<b>SEANCE DU 5 JUILLET 2023 à 18h30</b>  au PALAIS D'AURON Boulevard Lamarck 18000 BOURGES			
Nombre de membres en exercice	Présents (dont suppléants)	Absents	Excusés	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
83	50	0	33	0	28 juin 2023

**Présents :** Alain MAZÉ, François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Fabrice CHABANCE, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Gilles GONTHIER, Philippe MERCIER, Alain THOMAS, Bernard DUPERAT, Sylvain JOLY, Michel BONNET, Antonietta SANTOSUOSSO, Franck NORMAND, Michel TIBAYRENC, Alain JAUBERT, Alain BLANCHARD, Gérard CARLIER, Béatrice DAMADE, Manuel BLASCO, Christian MANCION, Christophe DRUNAT, Christelle PETIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre FOUCHET, Thierry COSSON, Pascal RAPIN, Olivier HOCHEDÉL, Chantal CRÉPAT, Franck MICHOUX, Céline MILLERIOUX, Jacques TORU, Jean-Marc DUGUET, Laure GRENIER-RIGNOUX, Alain LEBRANCHU

**Suppléants :**

- Martial REBEYROL	remplace	Richard BOUDET, excusé
- Sophie BROSSIER	remplace	Joël ALLAIN, excusé
- Nicolas KOCH	remplace	Magali BESSARD, excusée
- Olivia ESTEVES	remplace	Jean-Louis SALAK, excusé
- Thierry CHATELIN	remplace	Sylvie MOREAU, excusée
- Fabrice ARCHAMBAULT	remplace	Evelyne SEGUIN, excusée
- Olivier NICOLAS	remplace	Stéphane HAMELIN, excusé
- Bruno PISKOREK	remplace	Pascal MEREAU, excusé
- Nathalie MESTRE	remplace	Gérard CLAVIER, excusé
- Cédric LOOSLI	remplace	Cécile BORY, excusée
- Jean-Luc LEGER	remplace	Sylvain BRANDY, excusée
- Filipe MAIA	remplace	Rémy POINTÉREAU, excusé
- Agnès DELANNOY	remplace	Thierry SIMONI, excusé

**Excusés :** Irène FELIX, Yann GALUT, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Dominique GILLET, Christian GATTEFIN, Didier PRUDENT, Josiane MONDON, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN-DEMAY, Stéphane HULEUX, Frantz CARON, Corinne LEFEBVRE, Julie FERRON, Michel HERAULT, François LEGNIER, Bénédicte DUCATEAU, Jean MOINET, Joanny ALLEGAERT, Jacky MORTIER, Laure BAILLEUL, Cidalia DE SOUSA, Damien PRELY, Nicolas SANSU, Boris RENÉ, Philippe FOURNIÉ, Djamilia KAOUES, Marie-Pierre CASSARD, Zitony HARKET, Delphine PIETU

M. Sylvain JOLY est désigné secrétaire de séance.

- 4 -

### Tarifs des locations des salles de réunion et sous-sol – Année 2023

-----

**Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Considérant que le PETR Centre-Cher est propriétaire depuis 2021 de ses propres locaux situés au rez-de-chaussée de la résidence sis 4 Rond-Point Henri Farman – bâtiments 4A-4B - 18000 BOURGES. Ce bâtiment est composé d'un espace de bureaux d'environ 250 m<sup>2</sup> et de deux salles de réunion, de 48 et 29 m<sup>2</sup>, ainsi que des sous-sols d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>.

Dans un contexte financier contraint pour les collectivités (inflation, augmentation de la valeur du point d'indice...) et pour permettre des rentrées financières complémentaires aux contributions des EPCI et subventions et participations des partenaires, il est envisagé de mettre en location les deux salles de réunion ainsi que les sous-sols pouvant servir d'espace de stockage.

Dans ce contexte, il revient au comité syndical de fixer les tarifs de location des deux salles de réunion et des sous-sols. Plusieurs recherches ont été effectuées pour évaluer un niveau de location correspondant au prix du marché, avec encore quelques interrogations concernant la location des espaces de stockages. Une première grille de tarif est donc proposée aujourd'hui. Elle pourra si nécessaire être ré-évaluée après les premiers mois de fonctionnement.

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- de donner son accord pour la mise à disposition gratuite des salles de réunion pour les établissements publics de coopération intercommunale membres et leurs communes,

- d'approuver les tarifs 2023, ci-dessous, applicables à compter de l'entrée en vigueur de la délibération :

<b>Grande salle de réunion</b>	<b>EPCI membres et collectivités (CD, CR...)</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Privés (entreprises, associations)</b>
<i>½ journée</i>	Gratuit	Gratuit	80 €
<i>Journée</i>	Gratuit	80 €	150 €
<i>Dépôt de garantie</i>	Gratuit	Gratuit	200 €

<b>Petite salle de réunion</b>	<b>Collectivités et EPCI membres</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Privés (entreprises, associations)</b>
<i>½ journée</i>	Gratuit	Gratuit	50 €
<i>Journée</i>	Gratuit	50 €	90 €
<i>Dépôt de garantie</i>	Gratuit	Gratuit	120 €

<b>Sous-sols</b>	<b>Acteurs publics</b>	<b>Privés (entreprises, associations)</b>
€/ m <sup>2</sup> / mois	3 €/ m <sup>2</sup>	6 €/ m <sup>2</sup>

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à BOURGES le 6 juillet 2023



Le Président,

Alain MAZÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : **13.JUIL. 2023**

Publication électronique : **13.JUIL. 2023**

Le secrétaire de séance,  
Sylvain JOLY

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.*